



Mouvement Rentrée 2023 - Enseignants des écoles

Fiche 3 – Avis de cessation de fonction (départ à la retraite, mutation interdiocésaine, disponibilité, congé parental)

Document à retourner **impérativement et seulement au chef d'établissement** **avant le 31 janvier 2023.**

Les documents administratifs de la DDEC et les imprimés académiques de la DSDEN ou du SAGEPP sont consultables et téléchargeables sur le site **www.pourlaclasse.org**.

Nom d'usage		Nom de naissance	
Prénom		Date de naissance	
Adresse personnelle			
Code postal		Commune	
Téléphone		Mail académique	

École (nom et commune)	Quotité horaire	Niveau de classe

Vous cesserez votre fonction d'enseignant à la fin de l'année scolaire 2022-2023, en raison d'un(e) :

- ☐ Départ à la retraite **au titre du RGSS** (Régime Général de la Sécurité Sociale)*
☐ Départ à la **retraite au titre du RETREP** (Régime Temporaire de Retraite de l'Enseignement Privé)*
☐ Départ à la retraite à une autre date :*

☐ Mutation interdiocésaine**

☐ Disponibilité pour donner des soins à un conjoint ou à un partenaire lié par un PACS, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une grave maladie***
☐ Disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans*** (**Joindre une photocopie du livret de famille.**)
☐ Disponibilité pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un PACS ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne***
☐ Disponibilité pour un déplacement dans les DOM-TOM, à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou de plusieurs enfants.***
☐ Disponibilité pour convenances personnelles
☐ Autre disponibilité (préciser le type) :

☐ Congé parental*** (**Joindre les photocopies des arrêtés de congé parental et de renouvellement** envoyés par les Services Académiques.)

*Ces services ne deviennent **vacants** qu'à partir du moment où les enseignants concernés ont obtenu l'accord pour leur départ en retraite et ont confirmé leur décision.

Ces services ne deviennent **vacants qu'à partir du moment où les enseignants concernés ont obtenu leur mutation et ont été nommés.

***Ce service est **protégé** pendant la durée de protection prévue par la réglementation.

Vu et transmis le.....

Fait à.....le,

Signature du chef d'établissement :

Signature de l'enseignant :